



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 26 janvier 2015

Le Recteur de l'académie,
Chancelier des universités de Paris

A

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement du second degré
Mesdames et messieurs les directeurs des
écoles maternelles et élémentaires
Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissements spécialisés
Mesdames et messieurs les directeurs
d'E.R.E.A. et directeurs adjoints de
S.E.G.P.A
Mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale
Mesdames les messieurs les inspecteurs
d'académie – Inspecteurs pédagogiques
régionaux
Mesdames et messieurs les directeurs de
C.I.O.
Mesdames et Messieurs les chefs de
division et de service

Affaire suivie par :
Isabelle Goetz
Direction des Ressources Humaines
Chef du Bureau des Personnels
d'Encadrement
isabelle.goetz@ac-paris.fr
Tél : 01 44 62 41 44
N/Ref : 2015

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

15AN0018

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de 2^{ème} classe. Second degré. Année 2015.

Référence : Note de service n° 2015-007 du 16 janvier 2015 par ue au BOEN n° 4 du 22 janvier 2015.

La note de service citée en référence précise les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à la 2^{ème} classe du corps des personnels de direction, en application du décret n°2012-932 du 01 août 2012, modifiant le décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale.

Les dossiers de candidature pourront être retirés auprès du bureau des personnels d'encadrement par mail (ce.bpe@ac-paris.fr).

Ces dossiers dûment complétés, accompagnés des pièces justificatives nécessaires, devront parvenir **pour le 6 février 2015, DELAI IMPERATIF**, à mes services à l'adresse suivante :

Rectorat de Paris
Bureau des personnels d'encadrement
94 avenue Gambetta
75020 Paris

Chaque candidat sera reçu en entretien par deux IA-IPR EVS **entre le 10 et le 12 février** au rectorat. Une convocation sera transmise par mail à l'intéressé après réception de son dossier de candidature.

Le BPE se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus grande diffusion possible de cette note de service au sein de vos établissements.

Pour le Recteur de l'Académie de Paris,
et par délégation,
Le Directeur de l'Académie

signé

Claude MICHELLET